Référence : W134001239

Assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2019

Notre assemblée générale est précédée d'une assemblée générale extraordinaire visant à modifier l'article 16 des statuts de notre association. Le 12 janvier 2019 à 9h00 les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à la Maison de l'Innovation et du Partage rue Albert CAMUS sur convocation en date du 12 décembre 2018

L'assemblée est présidée par Christophe CATONI Président, assisté de Stéphanie CROUAU en sa qualité de secrétaire de l'association. Le quorum de l'association prévu par les articles 15 et 19 des statuts est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour, l'article16 est proposé à modification.

3 ième paragraphe au lieu « club maître : OUEST 13 ATHLETISME »
Lire : **ENTENTE OUEST ATHLE 13**

La lecture de la modification est effectuée par le Président Christophe CATONI, la modification n'a soulevé aucune remarque, celle-ci est votée à l'unanimité.

. Les statuts modifiés entreront en vigueur le 13 janvier 2019. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée générale extraordinaire est levée à 9h15

Christophe CATONI
Président

Stéphanie CROUAU
Secrétaire